

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

23 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

Etaient présents : BADAIRE Colette, BONVALET Christian, BOUET Aline, DE GREGORIO-AVVENIR Sandy, DE SLOOVERE Françoise, LALONDE François, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, MOTTELAY Christian, PATUREL Hervé, PREVOT Anne-Laure, PROUST Véronique, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents ; DIOUF Ghislaine (pouvoir à Colette BADAIRE), JOUAN-TRAMPLER Danielle (pouvoir à Christian CHAUVOIS), LANCE Stéphane (pouvoir à Françoise DE SLOOVERE), MARIE Stéphanie (pouvoir à Sandy DE GREGORIO-AVVENIR), OBLIN Elise pouvoir à Olivier LELANDAIS), PAILLEY Germain (pouvoir à Hubert LEBORGNE), et PUTIGNIER Aurélie (pouvoir à Hervé PATUREL).

Secrétaire de séance : LEBORGNE Hubert.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2026. Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – DOB - 2026 – N°2026/010

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

VU le Rapport d'Orientation Budgétaires (ROB) joint à la présente délibération

VU l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) lors de la séance du 22 janvier 2024,

Considérant que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les Orientations générales du Budget (DOB), en matière notamment d'investissement, mais aussi de gestion de la dette ; ce débat doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget du fait du passage en nomenclature M57.

Monsieur le Maire demande à Madame DE SLOOVERE Françoise, Maire-Adjoint en charge des finances, de bien vouloir présenter ce point à l'ordre du jour.

Mme DE SLOOVERE Françoise présente au Conseil Municipal les grandes orientations arrêtées par la Municipalité pour la préparation du budget primitif 2026, résumées dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2026 ;

APPROUVE le rapport présenté à l'appui de ce débat.

RAPPELLE que ce rapport est mis à la disposition du public sur le site internet de la Commune dans les 15 jours qui suivent ce vote.

**APPROBATION DES ZONAGES RELATIFS A LA CANDIDATURE D'INSCRIPTION DES
PLAGES DU DEBARQUEMENT, NORMANDIE, 1944 AU PATRIMOINE MONDIAL – N°2026/011**

Monsieur le Maire présente ce point à l'ordre du jour et notamment les zonages proposés pour l'inscription des Plages du Débarquement au patrimoine mondial.

Après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),

CONSIDERANT l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les zonages relatifs à la Commune de Biéville-Beuville tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

**ACHAT DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE 3 RUE D'OUTREVAL : MODIFICATION DU
SIGNATAIRE - N°2026/012**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2025 autorisant la vente du bien situé 3 rue d'Outreval à M. Danguy ; ce dernier a créé une LDI afin de procéder à cet achat. Il est de ce fait nécessaire de délibérer afin d'autoriser la vente de ce bien à la société LDI fondée par M. DANGUY. Le montant de la vente reste inchangé à savoir 140 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire rappelle l'avis des domaines en date du 4 juillet 2025 et la délibération du 13 octobre 2025 décidant la mise en vente et propose de retenir l'offre de M DANGUY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de vendre le bien situé 3 rue d'Outreval, cadastré AP33 pour une superficie de 0s48ca et AP273 pour une superficie de 0a68ca, à la société LDI créée par M. DANGUY Lucas pour un montant net vendeur de 140 000 € ;

CHARGE l'office notarial DVML de la finalisation de cette vente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et tous les documents liés à cette vente.

CHARGE Monsieur le Maire des démarches liées à l'application de cette décision.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE SDIS POUR LE CONTROLE TECHNIQUE DES
58 POINTS D'EAU INCENDIE - PEI– N°2026/013**

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEBORGNE Hubert, maire-adjoint en charge des travaux, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur LEBORGNE Hubert rappelle les obligations en matière de contrôle des 58 PEI sur le territoire de la Commune et indique qu'il s'agit du renouvellement de la convention déjà signée trois ans auparavant avec le SDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de contrôle technique des Point d'Eau Incendie avec le SDIS du Calvados, annexée à la présente ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

**ASBB : DEMANDE DE VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR LA SUBVENTION 2026 A HAUTEUR
DE 1 000 € – N°2026/014**

Monsieur le Maire demande à Monsieur LELANDAIS Olivier, maire-adjoint en charge des Associations, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur LELANDAIS rappelle les difficultés rencontrées par l'ASBB pour faire face aux dépenses de début d'année et en l'absence de trésorerie. Le Président a sollicité par courrier une avance sur la subvention qui sera allouée à son association lors du vote du Budget Primitif le 9 mars prochain. Monsieur LELANDAIS Olivier propose de répondre favorablement à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une avance sur subvention 2026 à l'ASBB à hauteur de 1 000 € ;

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES – N°2026/015

Monsieur le Maire tient à remercier les agents recenseurs qui ont fait un très bon travail lors des opérations de recensement.

Monsieur LEBORGNE Hubert partage ces remerciements et indique que le taux de logements non recensés n'est que de 1.3% grâce au travail sérieux et acharné des agents. Plusieurs logements sont vacants sur le territoire communal.

Monsieur LEBORGNE Hubert indique que les travaux 2026 réalisés par la CU seront principalement des enrobés rue des Tailleurs de Pierre et rue du Tour de ville. Pour information, les effectifs des agents de la CU seront enfin au complet à savoir 8 agents sur le secteur à compter du 1/03/2026. Un estimatif a été réalisé concernant les travaux sur le réseau pluvial de la Basse rue à hauteur de 6 000 € ; ces travaux pourront être réalisés en 2027 avec une chaussée remise en état en enrobé à froid dans un 1^{er} temps.

Monsieur MOTTELAY Christian trouve que le lotissement de la Delle du Clos est bien arboré, mais demande ce qu'il en sera le long des terrains de tennis ; M. Leborgne rappelle que ces aménagements sont à la charge du lotisseur et que des écluses seront sûrement mises en place à cet endroit. M. Mottelay souhaite savoir si une aire de jeux est prévue dans ce lotissement. M. Leborgne indique que ce choix sera laissé à la prochaine municipalité.

Monsieur LEBLANC Pascal déplore l'aspect très sale des logements sociaux dans la Haie du Coq : Mme De Sloovère indique que c'est un combat journalier avec le bailleur social et qu'une pétition est en cours qui sera immédiatement remise aux responsables. De nombreux manquements sont à relever, y compris dans la gestion des containers ménagers. M. Leborgne indique que ce problème est identique à la Delle du Clos pour l'un des bailleurs sociaux, aucun local dédié n'étant prévu.

M. LEBORGNE Hubert indique que la piste cyclable prévue jusqu'au « Ponchet » est pour le moment repoussée.

Mme BOUET Aline demande pourquoi les bus n'arrivent plus par la RD60 cette semaine ; des travaux d'élagages sont en cours et la RD60 est fermée de 9h à 16 h cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,
Hubert LEBORGNE.



Le Maire,
Christian CHAUVOIS.

